

ENCRES DE CHINE
STAGES A L'ANNEE
2020-2021

Calligraphie chinoise

En partenariat avec
l'association Rennes-Chine
et l'Institut Confucius
de Bretagne

NOTES

Organisation des stages à l'année, adhésion, inscription, engagements, matériel

1 Fréquence

Une journée par mois, le vendredi ou le samedi selon le thème du cours choisi, de septembre 2020 à juin 2021.

2 Horaires

Cinq heures de cours par jour réparties comme suit :
-10h30 - 12h30 : cours
-12h30-13h30 : pause-déjeuner
-13h30 - 16h30 : cours

3 Lieu

-Association du Bourg l'Evêque,
16 rue Papu à Rennes.
(Cour à côté de celle de l'ICB)
(*métro Sainte Anne ou bus n°2*)

4 Animateur

Zhuang Wenjue, diplômée de
l'Académie des Beaux-Arts de
Chine (Hangzhou).

5 Participants

À partir de 12 ans.
Nombre limité à 10

6 Présence au cours

Les participants **s'engagent pour l'ensemble des 9 journées**. Compte-tenu des engagements pris vis à vis des professeurs, aucune absence ne donnera lieu à remboursement ou restitution d'un chèque. Toutefois, le remplacement d'une journée de stage manquée par une autre choisie parmi les autres stages à l'année de la saison en cours pourra être étudié au cas par cas.

7 État des locaux

Les salles mises à disposition par l'ABE doivent être rendues propres et agencées dans leur état d'origine.

8 Conditions financières et modalités d'inscription

a) Prix des stages

1 stage = 393€, 2 stages = 744€
(1 stage = 9 journées de cours)

b) Modalités d'inscription

Adhésion

La participation aux stages de calligraphie implique l'**adhésion à l'une des associations partenaires**. Pour Encres de Chine, envoyez à :

Association Encres de Chine
6 Square d'Alsace
35000 Rennes

-le bulletin d'adhésion à Encres de Chine complété et signé **et**
-un chèque à l'ordre de l'association Encres de Chine de, selon votre situation :
-10,00€ (étudiant, retraité, chômeur)
-18,00€ (tarif ordinaire)
-26,00€ (tarif familial)
-34,00€ (tarif bienfaiteur)

Inscription

Elle se fait auprès de **l'association Encres de Chine**, à laquelle vous voudrez bien envoyer :

-le bulletin d'inscription au stage choisi complété et signé **et**, **si vous réglez votre stage en une fois :**

-1 chèque de 393,00€ à l'ordre de l'association Encres de Chine.

Il sera encaissé début novembre.

si vous réglez votre stage en trois fois :

-3 chèques de 131,00€ chacun

datés du même jour à l'ordre de l'association Encres de Chine.

Ces trois chèques seront encaissés :

- le premier, en novembre 2020 ;

- le second, en février 2021 ;

- le troisième, en avril 2021.

c) Délais

Le nombre de places étant limité, les participants sont invités à nous répondre le plus rapidement possible. **Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception de votre courrier postal (voir § 8 b) et enregistrées dans leur ordre d'arrivée.**

d) Désistement

S'inscrire à un stage revient à prendre un engagement vis-à-vis d'intervenants

qualifiés et dévoués, vis-à-vis de bénévoles sans lesquels l'association ne saurait exister, vis-à-vis d'une association dont l'équilibre du budget est la condition de l'ouverture des stages et de la rémunération des intervenants envers lesquels des engagements ont été pris. C'est pourquoi tout désistement annoncé dans l'intervalle de **deux semaines avant la première séance de cours** entraînera la conservation du chèque d'adhésion et d'**1/3** du montant total de l'inscription.

9 Matériel à prévoir

a) Matériel général

- de quoi prendre des notes
- tapis de table, genre « feutrine »
- récipient pour l'eau (bocal, demi-bouteille plastique)
- coupelles ou assiettes blanches à rebords pour recevoir l'encre.
- chiffon ou « Sopalin » pour « éponger » le pinceau, essuyer récipients et coupelles après nettoyage.
- cutter

b) Matériel spécifique

(achat possible sur place)

- papier de riz « xuan zhi »
- papier de riz « mao bian zhi »
- un pinceau moyen « poil de chèvre »
- une bouteille d'encre de Chine

10 Règles sanitaires

En cette année exceptionnelle de pandémie de Covid 19, l'accueil des participants aux stages se fera dans le respect des règles sanitaires en vigueur dans les locaux concernés.

